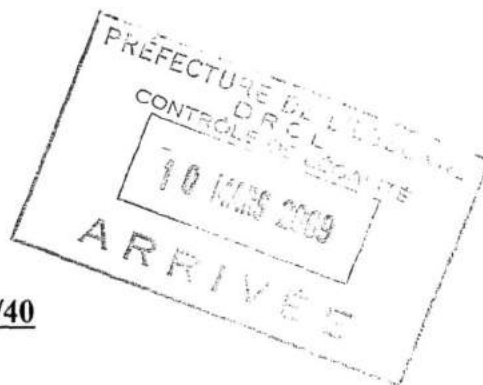


HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services
N° tél. : 01.69.49.76.57
N/Réf. : NDA/ED/MR



DECISION N° 2009/40

OBJET : Contrat d'entretien à intervenir avec la Société Planète Bleue relatif à la maintenance de trois fontaines à eau sur réseau

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU la délibération du conseil municipal du 16 octobre 2008 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire en matière de droit de préemption,

CONSIDERANT qu'à la suite de la réinstallation des trois fontaines à eau sur réseau dans les nouveaux locaux des services Sports Loisirs Jeunesse, Police Municipale et Maison des Jeunes, il convient de souscrire un contrat de maintenance auprès de la Société Planète Bleue dont le siège est à BOUGIVAL 78380 – 13 route de la Celle Saint Cloud,

DECIDE

DE SOUSCRIRE un contrat d'entretien de trois fontaines à eau sur réseau auprès de la Société Planète Bleue présentant les caractéristiques suivantes :

Forfait annuel pour l'entretien de trois fontaines : 540 € HT comprenant :

- le nettoyage intérieur et extérieur des fontaines ;
- la vérification des systèmes frigorifique, hydraulique, électrique et électronique ;
- le réglage des températures d'eau fraîche et tempérée ;
- la fourniture et changement des systèmes de filtration ;
- le détartrage et désinfection.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice en cours.

Fait à Yerres, le 6 Mars 2009.



Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

